

Résumé de l'étude des incidences du PLU de Saint-Perreux sur le site Natura 2000 « Marais de Redon et de Vilaine» (FR5300002), au titre de l'article L414-4 du Code de l'Environnement

La commune de Saint-Perreux est une commune du Morbihan séparée de Redon à l'ouest par l'Oust. La présence des vannages de l'Isac et d'Arzal et d'un réseau de chenaux greffé aux cours d'eau a permis de longue date l'installation de marais exploités par l'activité agricole et qui sont aujourd'hui inclus au périmètre du site naturel protégé (NATURA 2000) des Marais de Redon et de Vilaine (FR5300002), site qui entoure la commune de St Perreux. La présence d'un site Natura 2000 sur le territoire communal implique une évaluation des incidences du PLU sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Le territoire communal est couvert par le site Natura 2000 « Marais de Redon et de Vilaine » (FR5300002) désigné ZSC (Zone Spéciale de Conservation) par arrêté préfectoral en date du 4 mai 2007 ; Il y donc chevauchement de la « zone de dépendance » du site Natura 2000 et de la « zone d'influence » du PLU, ce qui a justifié de poursuivre l'analyse.

De ce fait les espèces et habitats d'intérêt communautaire potentiellement concernés et impactés par le projet de PLU sont les suivants :

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le territoire communal :

Corine	EUR15	Intitulé EUR15
37.1	6430-1	Mégaphorbiaie mésotrophe
37.71	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (phalaridaie)
	6430-4 p.p	Mosaïque mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (phalaridaie) et roselière à grande glycérie
	6430-4 p.p	Mosaïque mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (phalaridaie) et végétation à grandes laïches
37.72	6430-7	Végétation des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi sciaphiles à sciaphiles

Espèces faunistiques d'intérêt communautaire :

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire inscrite aux annexes de la directive Habitats n'a à ce jour été inventoriée au sein de la portion du site Natura 2000 incluse dans le territoire de la commune de Sainte-Perreux.

Aucune espèce animale d'intérêt communautaire n'a également été recensée sur le territoire communal. Toutefois les espèces suivantes ont été signalées en limite de commune et sont

susceptibles de fréquenter le territoire communal : la Loutre d'Europe, le Grand Capricorne, le Pique Prune, l'Alose feinte et la grande Alose. Ils ont donc fait l'objet d'une analyse.

Le PLU traduit la **volonté de la commune de Sainte-Perreux de préserver les espaces naturels et semi-naturels du territoire** et leur fonctionnalité, notamment le site Natura 2000, via une maîtrise du développement de son tissu urbain, une protection de l'activité agricole, et des espaces naturels remarquables.

L'évaluation à montrer que le projet de PLU (zonage et règlement relatifs aux secteurs abritant des habitats ou espèces d'intérêt communautaire) n'aura pas d'impact significatif direct ou indirect sur les habitats et espèces d'intérêts communautaire présents au sein du site Natura 2000 et permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Toutefois, certaines possibilités réglementaires ou intentions d'aménagement pourront justifier, le cas échéant, une évaluation spécifique de leurs incidences :

- Le règlement de la zone NZH abritant les habitats d'intérêt communautaire présents sur le territoire communal permet, nonobstant d'éventuelles réglementations relevant de régimes d'autorisation spécifique, la réalisation de projets d'intérêt public majeur. De tels projets, s'ils venaient à voir le jour, seraient soumis à évaluation.
- Le PADD prévoit la réalisation d'une cale sur l'Oust, à l'intérieur du site Natura 2000, en zone Na. Le secteur concerné, en partie aménagé, n'abrite aucun habitat d'intérêt communautaire. Cette intention n'a à ce jour pas fait l'objet d'une décision de mise en œuvre ni d'une définition précise.
- Le PADD prévoit l'aménagement d'une aire de pique-nique avec aire de stationnement aux abords de la rive droite de l'Oust, et de ce fait à l'intérieur du site Natura 2000. L'emplacement de cette aire, non défini à ce jour, ne figure pas sur les pièces graphiques du PLU.